



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
17 novembre 2025  
Français  
Original : anglais

## Seizième session

Genève, 20-23 octobre 2025

### Déclaration de la société civile à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. La seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue à Genève (Suisse), du 20 au 23 octobre 2025, sur le thème « Décider de l'avenir : Opérer une transformation économique qui contribue à un développement équitable, inclusif et durable ». Elle s'inscrit dans une période marquée par le délitement du système politique et économique mondial et l'urgence de parvenir à un consensus multilatéral pour un avenir juste et vivable.

2. Le monde fait face à des crises multiples. Dans le Territoire palestinien occupé, un génocide, rendu possible par des apports occidentaux d'armes et de capitaux, dure depuis près de deux ans. Les crises de la dette se sont généralisées ; certains pays en développement consacrent jusqu'à 38 % de leurs recettes d'exportation au paiement du service de la dette. Des systèmes écologiques sont au bord de l'effondrement et un million d'espèces sont en voie d'extinction. L'utilisation des droits de douane en tant que mesures coercitives unilatérales est à l'origine d'un nivellement mondial par le bas pour l'obtention de concessions commerciales bilatérales. Interdépendantes, ces crises écologiques, économiques et sociales sont alimentées par l'expansion mondiale de l'extrémisme de droite et du fascisme et se fondent sur la même hiérarchisation des populations humaines et sur la même logique de militarisation et d'interventionnisme que les projets coloniaux et impériaux. Déjà modestes, les avancées dans la réalisation des objectifs de développement durable ont été réduites à néant. Des populations sont plongées dans un désarroi de plus en plus profond, tandis que les systèmes économiques et écologiques dont elles dépendent sont en déroute.

3. Les crises ne sont pas apparues soudainement. Elles sont le résultat de décennies, voire de siècles, d'inégalités systémiques dans les domaines politique et économique au niveau mondial. Ces inégalités systémiques sont aussi la raison pour laquelle la création de la CNUCED, en 1964, avait été une victoire, mais une victoire si difficile à obtenir. Selon son mandat original, la CNUCED tend à lutter pour la justice économique mondiale. Elle a été créée dans le contexte politique de la décolonisation des pays du Sud, pillés pendant des siècles. C'est précisément en raison de la pertinence et de l'importance de son action, et de l'espace de dialogue sans précédent qu'elle offre aux pays en développement dans le système des Nations Unies, que la CNUCED est aujourd'hui en péril et que les travaux de la seizième session sont menacés. Des propositions faites par des pays développés au sujet du document final de la seizième session visent à déposséder la CNUCED de tout rôle substantiel dans le système des Nations Unies pour en faire une simple pourvoyeuse d'assistance technique.

4. Si la CNUCED compte bien la coopération technique parmi ses trois grands domaines d'action, aux côtés de la recherche et de l'analyse, et de la formation de consensus, sa force réside surtout dans sa manière d'agir conjointement dans ces trois domaines. Des pays ont proposé d'apporter des modifications dans diverses parties du document final, lesquelles, si elles sont adoptées, affaibliront les activités de recherche et de formation de consensus et feront de la CNUCED, non plus le principal organisme du système des Nations Unies chargé



du traitement intégré des questions de commerce et de développement, mais simplement un énième organisme dudit système destiné à faciliter la mise en œuvre de dispositions négociées ailleurs (par exemple, les objectifs de développement durable, le Pacte pour l'avenir, etc.). Le risque est que la CNUCED ne soit plus un organisme multilatéral indépendant agissant pour le développement, mais une prestataire de services. Les pays en développement affirment depuis longtemps que la force de la CNUCED tient au fait qu'elle accorde la même importance à chacun de ses trois grands domaines d'action et que la coopération technique ne peut pas aller sans les activités de recherche et le dialogue intergouvernemental.

5. Si la CNUCED est vidée de sa substance, comme ces pays développés le proposent, les pays du Sud ne pourront plus se servir de la tribune que l'organisation leur offrait pour défendre leur vision du commerce et du développement, globale et soucieuse de justice. Le sort de la CNUCED serait décidé d'avance, unilatéralement. Il est essentiel de soutenir la CNUCED et de préserver ses trois grands domaines d'action. Les enjeux de la seizième session ne sont pas seulement institutionnels, mais aussi existentiels, car il en va des perspectives d'un développement mondial équitable.

6. Comme à chaque session quadriennale, des pays en développement ont fait des propositions, et leurs propositions tiennent compte des enjeux précités. La société civile est heureuse de constater que les pays en développement sont soucieux de conserver la souveraineté sur leurs ressources naturelles, alors même que des pays développés font des propositions visant à leur assurer de manière abusive un accès à ces ressources. En outre, la société civile soutient la proposition des pays en développement qui reprend les propositions de création d'un forum officiel des emprunteurs formulées pendant le Processus d'examen du financement du développement et qui vise à charger la CNUCED de promouvoir la coopération entre les emprunteurs. Cela fait longtemps que des organisations de la société civile et des mouvements locaux, partout dans le monde, demandent la création d'un forum des emprunteurs et aucune entité du système des Nations Unies ne pourrait garantir son bon fonctionnement mieux que la CNUCED. Il faut également saluer une autre proposition faite par des pays en développement, qui est de charger la CNUCED de l'évaluation de la valeur nette des flux financiers internationaux, à la fois du Nord vers le Sud et du Sud vers le Nord. Cette proposition fait suite aux allégations d'organisations de la société civile et de mouvements locaux, étayées par un nombre croissant d'études, selon lesquelles le transfert net de ressources s'effectue généralement du Sud vers le Nord. Enfin, il faut saluer les diverses propositions visant à mettre fin à la dépendance à l'égard des produits de base grâce à la diversification et la transformation structurelle de l'économie, par lesquelles les pays en développement poursuivent leur réflexion de longue date sur le sujet. Chacune de ces propositions est une manière d'aller de l'avant et doit être défendue farouchement, afin d'empêcher le retour en arrière voulu par certains pays développés.

7. Depuis longtemps, la CNUCED s'illustre par sa défense de la marge d'action des pays en développement. Par exemple, à la onzième session de la Conférence, en 2004, une définition précise de la marge d'action a été convenue au niveau multilatéral. Il est encourageant de constater qu'en proposant un texte qui concerne les mesures environnementales coercitives unilatérales et les mesures environnementales liées au commerce, et qui reprend des formules provenant directement la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays en développement conservent la possibilité de défendre leur marge d'action. Cependant, ce projet de texte se heurte à l'opposition des pays développés, qui se posent pourtant en champions de l'équité et du multilatéralisme, car ceux-ci sont les premiers à appliquer les mesures en cause. Les pays en développement doivent tenir bon et faire en sorte que le document adopté à l'issue de la seizième session de la Conférence montre clairement combien les mesures en cause entravent le développement autonome du Sud mondial. De plus, il y a lieu de se réjouir que plusieurs propositions de pays du Sud invitent à réaffirmer le principe du traitement spécial et différencié et celui des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, qui sont souvent absents des débats dans d'autres instances multilatérales, telles que l'Organisation mondiale du commerce. À l'opposé, en proposant certains ajouts, des pays développés cherchent à s'assurer qu'ils continueront d'avoir accès aux gisements de minéraux critiques situés dans le Sud mondial et de les contrôler, et adoptent des dispositions discriminatoires concernant ces mêmes minéraux, comme les mesures environnementales

liées au commerce, y compris le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. La CNUCED a mené des travaux de première importance sur les mesures environnementales liées au commerce et publié une étude de référence sur les effets estimatifs de l'application du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Il en ressort que l'application d'une taxe de 44 dollars par tonne de carbone ferait augmenter de 2,5 milliards de dollars les revenus des pays développés et diminuer de 5,9 milliards de dollars les revenus des pays en développement. Cette estimation est prudente, car, dans le cadre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la taxe carbone était comprise entre 50 euros et 80 euros par tonne au premier semestre 2025.

8. Compte tenu de ce qui précède, il ne serait pas surprenant que les pays développés s'opposent à l'incorporation, dans le document final, d'une formule qui empêcherait qu'une situation analogue se reproduise et qui s'inscrirait dans le droit fil des travaux de la CNUCED sur les mesures environnementales unilatérales liées au commerce. Sans la fonction d'analyse de la CNUCED, les pays en développement seraient privés d'un moyen essentiel de faire connaître les diverses conséquences préjudiciables des mesures unilatérales pour le développement et de trouver des solutions communes à partir de données empiriques et d'études scientifiques. La coopération internationale, par exemple en matière de financement de l'action climatique (un autre grand domaine de travail de la CNUCED), pourrait s'en trouver compliquée, car les pays seraient moins enclins à accorder leur confiance et à manifester leurs bonnes intentions. C'est pourquoi l'adoption des paragraphes proposés devrait être vivement soutenue. La CNUCED devrait sans aucun doute être chargée d'étudier et d'étayer les effets des mesures unilatérales ainsi que de rendre les négociateurs des pays en développement mieux capables de trouver des moyens de les surmonter.

9. En ce qui concernait le financement du développement, des pays développés ont proposé, à titre substitutif, huit paragraphes qui faisaient de l'investissement privé, de la mobilisation des ressources intérieures et des « environnements favorables » les principales sources de financement ; qui réduisaient l'importance accordée à l'aide publique au développement et aux obligations Nord-Sud ; qui bafouaient l'engagement qui avait été pris de lutter contre les inégalités par la progressivité de l'impôt et rejetaient l'idée qu'il était crucial d'établir une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale afin que cette coopération soit pleinement inclusive et réellement efficace ; qui omettaient de mentionner l'annulation de la dette, la réforme de l'architecture financière internationale et le principe d'équité. Les pays en développement se sont opposés avec succès à un grand nombre de ces projets de paragraphes, mais certaines de leurs propres propositions de réforme systémique, notamment celles qui concernaient l'annulation de la dette et la défense d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, ont été retirées du texte. Les projets de paragraphes de substitution encore à l'examen restent très problématiques, et, s'ils sont acceptés, assoiront un peu plus les solutions orientées vers le marché qui ont freiné l'essor économique du Sud mondial. Il est essentiel que ces projets de paragraphes soient rejettés et que le document final tienne compte des propositions de réforme systémique faites par les pays en développement, lesquelles tendent à une fiscalité progressive, y compris des entreprises multinationales et des riches particuliers, selon une réglementation internationale inclusive et effective ; à l'allégement et à l'annulation de la dette, y compris par une réforme de l'architecture internationale de la dette ; à la démocratisation de la gouvernance financière mondiale, afin que le Sud mondial puisse davantage s'exprimer et agir dans ce domaine.

10. En ce qui concernait l'investissement, les paragraphes et le texte proposés par les pays développés témoignaient d'une ferme volonté de créer des conditions favorables aux flux mondiaux de capitaux, grâce à une « bonne gouvernance », au respect du principe de transparence, à la lutte contre la corruption et à la primauté du droit. Cette approche porte à croire que les principaux obstacles à l'investissement sont à chercher dans les faiblesses des pays en développement, et non dans des asymétries dans les règles et relations commerciales et financières internationales. Dans la pratique, il résulte de cette approche que les pays en développement ne disposent pas de toute la marge d'action réglementaire dont ils ont besoin pour que les investissements étrangers servent le développement et le bien commun. Les éléments textuels proposés auraient sublimé tous les investissements privés en leur assignant un objectif de développement, et non un objectif de profit, en claire contradiction avec les faits. Des pays en développement leur ayant opposé une conception plus nuancée du

lien entre l'investissement et le développement durable, seulement un des paragraphes proposés a été maintenu. La société civile se rallie à la position des pays en développement et partage leur intérêt pour une réforme du régime international d'investissement.

11. Enfin, la société civile souhaite réaffirmer son soutien à la CNUCED. Depuis longtemps déjà, elle défend la CNUCED et consacre beaucoup de son temps et de ses ressources aux travaux de l'organisation, à la fois pendant les sessions quadriennales et pendant les périodes intersessions. Elle constate avec surprise et déception que cette mémoire institutionnelle semble avoir été perdue et qu'elle est en grande partie exclue des travaux de la seizième session. Son soutien de longue date ne doit pas être interprété comme une acceptation aveugle ; la CNUCED doit prouver à tous ses alliés de la société civile qu'ils ont eu raison de croire en elle.

12. Pour éviter que la même situation se reproduise à l'avenir, dans les activités de la CNUCED et aux sessions de la Conférence, la société civile prie instamment les États membres de faire figurer dans la section du document final consacrée au mécanisme intergouvernemental un paragraphe par lequel la CNUCED s'engage, de façon claire et explicite, en faveur de l'inclusion et de la participation de la société civile. Le champ de cet engagement devra s'étendre à toutes les activités de la CNUCED et à toutes les sessions de la Conférence, afin qu'il ne s'agisse pas d'un geste symbolique, mais bien de la garantie d'une participation effective et concrète de la société civile. Le paragraphe pourrait être libellé comme suit :

*Les États membres réaffirment l'importance d'une participation concrète, transparente et inclusive de toutes les organisations de la société civile à toutes les activités de la CNUCED et à toutes les sessions de la Conférence, conformément aux principes des Nations Unies en matière de participation et de responsabilité. Le secrétariat établira, au plus tard le 31 décembre 2026, les modalités pratiques de cette participation afin que la société civile dispose en temps voulu de la documentation, y compris des textes de négociation, et puisse apporter sa contribution aux débats intergouvernementaux de la CNUCED de façon structurée. Les modalités en question ne devront pas instaurer une participation symbolique, mais garantir que les vues de la société civile seront prises en considération dans les travaux que la CNUCED mène dans ses trois grands domaines d'action, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique.*

13. La société civile se déclare prête à aider les États membres du Sud à tirer le meilleur parti du temps encore à leur disposition et à faire avancer les travaux de la CNUCED.

## Premiers signataires, 21 octobre 2025

### Réseaux mondiaux

1. Apostolic Ministerial International Network
2. Association pour les droits des femmes dans le développement
3. Mécanisme de la société civile pour le financement du développement
4. Financial Transparency Coalition
5. Internationale des Services Publics
6. Regions Refocus
7. RIPESS : Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire
8. Society for International Development
9. Tax Justice Network
10. Third World Network
11. World Chaplain Federation

### Afrique

12. Réseau de développement et de communication de la femme africaine (réseau régional)
13. Initiatives africaines pour l'emploi des jeunes (réseau régional)
14. Afrihealth Optonet Association (réseau régional)
15. Association de développement agricole éducatif et sanitaire de Manono (République démocratique du Congo)
16. Association du développement et de la promotion des droits de l'homme (Mauritanie)
17. Association de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles extrême-nord (Cameroun)
18. Association nigérienne des scouts de l'environnement (Niger)
19. Association pour la conservation et la protection des écosystèmes des lacs et l'agriculture durable (République démocratique du Congo)
20. Carbone Guinée (Guinée)
21. Child's Destiny and Development Organization (Soudan du Sud)
22. Club UNESCO du Centre d'action femme et enfant (République démocratique du Congo)
23. Conseil pour l'éducation et le développement (Burundi)
24. Daayyaa Generation Network (Éthiopie)
25. Elles Cameroun (Cameroun)
26. Development Impact Pathfinders Initiative (Nigéria)
27. Dr Uzo Adirie Foundation (Nigéria)
28. Initiative africaine pour le développement durable (Tchad)
29. Initiatives for Safe Migration and Social Justice (Nigéria)
30. Echoes of Women in Africa Initiative (Nigéria)
31. Femme au cœur du développement africain (Côte d'Ivoire)
32. Forum international des femmes de l'espace francophone (République démocratique du Congo)

33. Hatof Foundation (Ghana)
34. Human Rights and Grass Roots Development Society (Nigéria)
35. Nawi Afrifem Macroeconomics Collective (réseau régional)
36. Okogun Odigie Safewomb International Foundation (Nigéria)
37. Olabode Youth and Women Initiatives (Nigéria)
38. Organisation d'appui aux jeunes opérateurs économiques pour la gouvernance locale (Sénégal)
39. Plateforme dette et développement (réseau régional)
40. Purple Royale: Trans Voices Amplified (Zimbabwe)
41. Resource Link Foundation (Ghana)
42. Sinatsisa Lubombo Women and Girls Empowerment Organization (Eswatini)
43. Slum Child Foundation (Kenya)
44. Société civile Copagode [Coalition pastorale pour la bonne gouvernance, droit de l'homme et développement] (République démocratique du Congo)
45. Society for Conservation and Sustainability of Energy and Environment in Nigeria (Nigéria)
46. Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (réseau régional)
47. Survivor Aid (Soudan du Sud)
48. Syndicat chrétien des travailleurs du Congo (République démocratique du Congo)
49. Third World Network – Africa (réseau régional)
50. Village Farmers Initiative (Nigéria)
51. Women Against Violence and Exploitation Foundation Africa (Nigéria)
52. Women and Girls Capabilities and Empowerment Organization (Nigéria)
53. Women for a Change (Cameroun)
54. Youth Path Organization (Ghana)

### **Asie et Pacifique**

55. Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (réseau régional)
56. Association for Promotion Sustainable Development (Inde)
57. Beyond Beijing Committee (Népal)
58. Centre for Environment, Human Rights and Development Forum (Bangladesh)
59. Free Trade Union Development Centre (Sri Lanka)
60. Fundamental Rights Organization (Sri Lanka)
61. GIRL x GIRL (Thaïlande)
62. IT for Change (réseau régional)
63. Nagorik Uddyog (Bangladesh)
64. Noor (Pakistan)
65. Pacific Network on Globalization (réseau régional)
66. SERAC (Bangladesh)
67. Sukaar Welfare Organization (Pakistan)
68. Transportation and Development Research Centre (Népal)

- 69. Vajpayee Research Foundation (Inde)
- 70. Young Women's Christian Association (Inde)
- 71. Youth Alliance for Development (Népal)

#### **Europe**

- 72. Alga (Kirghizstan)
- 73. Alliance Sud (Suisse)
- 74. Asociación Araguaney Migración y Cooperación Internacional (Espagne)
- 75. Balt Global Group (France)
- 76. Centre for Ecology and Sustainability (Serbie)
- 77. Consortium for Intersectional Justice (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- 78. Creación Positiva (Espagne)
- 79. Réseau européen sur la dette et le développement (réseau régional)
- 80. Friends of the Earth (Hongrie)
- 81. Nash Vek Public Foundation (Kyrgyzstan)
- 82. The People's Fund for Global Health and Development (Danemark)
- 83. Women and Modern World Social Charitable Centre (Azerbaïdjan)
- 84. Women in Development Europe+ (réseau régional)

#### **Amérique latine et Caraïbes**

- 85. Asociación por los Derechos de las Mujeres (Argentine)
- 86. Campaña Latinoamericana por el Derecho a la Educación (réseau régional)
- 87. Candid Concepts Development Agencies (Bahamas)
- 88. Climate Action Network Latin America (réseau régional)
- 89. Foro Internacional de Inversión en Juventud (réseau régional)
- 90. Fundación Arcoíris por el Respeto a la Diversidad Sexual (réseau régional)
- 91. Humanity For the World (Martinique)
- 92. Instituto Eqüit (Brésil)
- 93. Medical Impact (Mexique)
- 94. Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad de América Latina y el Caribe (réseau régional)
- 95. Rede Nacional de Mulheres Negras no Combate à Violência (Brésil)
- 96. Servicio de Extensión y Desarrollo Agrícola con Perspectiva Género (SEDRA) (réseau régional)

#### **Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique**

- 97. Extended Arms Diamond
- 98. Trippinz Care